

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune d'ARVIEU

## Séance du 23 avril 2009

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : **15**
- présents : **13**
- votants : **14**
- absents : **02**

Date de convocation :

**16 avril 2009**

Date d'affichage :

**16 avril 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt trois avril à vingt heures quarante cinq minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudine BRU, Maire.

**Etaient présents :**

**Mmes BRU Claudine, PUECHGIRAL Monique, LACAZE Hélène, VERDALLE-LACROIX Magali, Mrs ALBOUY Jean-Michel, BLANCHYS Pierre, LACAN Guy, CLOT Robert, DEJEAN Jean-Marc, WILFRID Laurent, VAYSSETTES Raymond, BOUNHOL Gilles et VINCENT Benoit.**

**Etaient absents :**

**Mrs FIRTION Charles et COURONNE Jean-Paul (procuration à Claudine BRU)**

Madame VERDALLE-LACROIX Magali a été nommée secrétaire.

Madame le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour la convention concernant la mise à disposition de la Maison d'Accueil Petite Enfance à la Fédération Familles Rurales de l'Aveyron.

### DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU SIVOM DES MONTS ET LACS DU LEVEZOU

Madame le Maire évoque à l'assemblée la démission de monsieur Raymond VAYSSETTES des fonctions de Président des Monts et Lacs du Lévezou, ainsi que de sa fonction de délégué du conseil municipal auprès de ce syndicat.

Elle rappelle qu'il avait été désigné délégué en séance du conseil municipal du 21 mars 2008, avec monsieur Laurent WILFRID et elle-même.

En remplacement de monsieur Raymond VAYSSETTES, il est donc nécessaire de désigner un nouveau délégué qui sera chargé de représenter la commune d'Arvieu au sein du Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE comme délégué auprès du SIVOM des Monts et Lacs du Lévezou, monsieur Jean-Marc DEJEAN.

### CONVENTION COMMUNE/FAMILLES RURALES MISE A DISPOSITION LOCAUX

Madame le maire rappelle à l'assemblée que la Fédération Départementale de Familles Rurales, occupe à titre gratuit les locaux de la maison de la petite enfance, situés Lotissement Le Clos à Arvieu. Ceci, dans le but d'y exercer les activités d'halte garderie et de relais assistante maternelle.

Elle précise qu'il convient de signer une convention de mise à disposition de ces locaux avec la dite Fédération.

Le conseil municipal, après avoir entendu le contenu de la dite convention et après en avoir délibéré,

- demande à madame le maire d'engager toutes les démarches nécessaires à la contractualisation de l'occupation des locaux de la maison de la petite enfance par la Fédération départementale de Familles Rurales.
- Autorise madame le maire à signer toutes les pièces relatives à cet acte.

<b>INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES</b>
---

- **salle rose de l'ancien couvent** – Dorénavant, celle-ci sera fermée à clé en permanence, les utilisateurs devront passer en mairie pour retirer la clef.
- **Station essence** – Un représentant de la Sté Tockeim s'est rendu sur les lieux et en a conclu qu'il sera très difficile d'implanter la station devant le garage Vigroux. En effet si la mairie gère la station, le garage est considéré comme un tiers et la distance d'implantation à respecter est de 17 mètres.  
Par contre si le garagiste accepte de gérer les pompes, la distance d'implantation serait ramenée à 5 mètres de son garage. Il est prévu de rencontrer l'intéressé au plus tôt pour savoir s'il souhaite en assurer la gestion.
- **Préau de l'école** – la peinture du sol a été réalisée par les agents communaux durant les vacances de printemps. Le résultat paraît satisfaisant puisque le sol est beaucoup moins glissant par temps de pluie.
- **Gilbert DEJEAN** est en arrêt maladie pour environ un mois, Patrice MAGNE a été recruté pour son remplacement.
- **Déchetteries** – L'accès aux déchetteries de Salmiech et Pont de Salars est maintenant possible selon une répartition des foyers par secteur géographique.
- **Assainissement autonome Girman** – L'Agence de l'Eau Adour Garonne a versé une enveloppe à la Communauté de Communes Lévezou-Pareloup pour participer au financement des mises aux normes de l'assainissement autonome. Madame le Maire rappelle que suite à la plainte de Mr GAUBERT, propriétaire de l'étang, le Service de la Police de l'Eau a effectué un contrôle de pollution et a préconisé une mise en conformité des installations d'assainissement autonome du hameau de Girman. Pour cette raison, le village de Girman a été choisi pour bénéficier de cette opération. Une rencontre avec les habitants de ce hameau est prévue le 4 mai prochain.
- **L'Opération « Grands Lacs »** conduite par le SMBVV, propose de réaliser un état des lieux pour les petites entreprises et les professionnels du tourisme sur les thèmes : de l'eau, des déchets, de l'énergie, du bruit, de l'air et des sols. Ce diagnostic individuel mené dans chaque structure, permettrait de déboucher sur une proposition d'actions individualisées. Des réunions d'informations auront lieu sur certaines communes du syndicat.  
Des subventions pourront être allouées pour la réalisation du diagnostic, ainsi que pour la réalisation des travaux proposés.
- Rendez-vous le 6 mai à 14h à Salles-Curan avec EDF et le bureau d'études pour le **projet d'aménagement du secteur de la plage d'Arviu-Pareloup**.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.